



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 Avril 2023

Délibération n° DL-230412-039

Objet :

Modification d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP) – Travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voiries Route de Lavaur

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 081-218102713-20230412-DL230412039-DE

Date de la convocation :
6 avril 2023

Conseillers en exercice : **29**
Présents : 20
Absents : 2
Procurations : 7

Votants : 27
Pour : 27
Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoints, Mmes Bernadette MARC, Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FELIGETTI, Jean-Pierre CABARET et Nicolas BELY, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID et Malika MAZOUZ, M. Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

Excusés : M. Christian JOUVE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND) Mme Laurence SENEGAS (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), M. Cédric PALLUEL (procuration à M. Laurent SAADI), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à Mme Malika MAZOUZ) et M. Sylvain PLUNIAN (procuration à M. Julien LASSALLE).

Absents : M. Benoît ALBAGNAC et M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Bernadette MARC.

À la demande de M. le Maire, Monsieur Laurent SAADI, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° DL-220127-0002 du 27 janvier 2022, l'Assemblée délibérante a procédé à la modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) N° 2021-1 selon les modalités suivantes :

N°AP	Libellé	Autorisation de programme (TTC)	Crédits de Paiements 2021	Crédits de Paiements 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
2021-1	Travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voirie Route de Lavaur	1 200 000 €	10 279,20 €	370 000,00 €	400 000,00 €	419 720,80 €

Le projet est composé de plusieurs types d'aménagement distincts mais fortement liés et devant être réfléchis en cohérence :

- la reprise de la bande roulante de cette portion de voirie faisant suite aux travaux de redimensionnement du réseau d'eau potable et s'inscrivant dans le prolongement des travaux de requalification de l'Avenue Charles De Gaulle en cœur de ville finalisés en 2020,
- Le traitement de la sécurisation des usagers par l'installation d'aménagements spécifiques visant à réduire la vitesse des automobilistes,
- L'aménagement des liaisons douces par la création d'une voie verte piétons / cycles le long de la Route de Lavar correspondant à l'entrée d'agglomération de Saint-Sulpice-la-Pointe,
- L'aménagement des équipements annexes à la voirie nouvelle (trottoirs, bordures, assainissement, eaux pluviales),
- La prise en compte de l'audit accessibilité traitant de cette portion de voirie,
- L'aménagement d'espaces verts visant à renforcer une trame paysagère intégrant une renaturation du site.

Compte tenu du retard pris dans la réalisation des différentes études relatives à ce projet, et afin d'adapter l'autorisation d'ouverture des crédits de paiements au calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

N°AP	Libellé	Autorisation de programme (TTC)	Crédits de Paiements 2021	Crédits de Paiements 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
2021-1	Travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voirie Route de Lavar	1 500 000,00 €	10 279,20 €	25 095,00 €	1 100 000 €	364 625,80 €

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-210330-0022 du 30 mars 2021 portant sur l'Autorisation de programme et Crédits de paiements n° 2021-1 liés aux travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voiries pour la Route de Lavar, modifiée par délibération n° DL-220127-002 du 27 janvier 2022 ;
- Vu les explications fournies ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention sécurité » du 30 mars 2023 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant d'une part, la nécessité de modifier cette autorisation de programme et crédits de paiement n° 2021-1 suite aux nouvelles études et travaux à prendre en considération pour la Commune concernant ces travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voiries - Route de Lavar ;
- Considérant d'autre part, que les dépenses liées à ce programme se dérouleront sur plusieurs années jusqu'en 2024 ;
- Considérant enfin que les AP/CP permettent la gestion de la pluri annualité ;

DÉCIDE,

- d'approuver la modification de l'autorisation d'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP) n° 2021-1 concernant les travaux de dimensionnement du réseau d'eau potable et de réfection de voiries - Route de Lavar.
- d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes à l'autorisation de programme et aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

La Secrétaire de séance,
Bernadette MARC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.